

VIE COMMUNAUTAIRE

Conseil des MRE : Causes et conséquences de la colère MRE

Dévoilée un jour de fête (Aïd al-adha) la composition du Conseil des communautés marocaines de l'Étranger (CCME) n'a pas entraîné l'enthousiasme et l'adhésion des grands jours. Bien au contraire, les réactions qu'elle a suscitées sont plutôt marquées par le mécontentement et la colère. Mais, plus que les causes de cette colère il convient aujourd'hui d'envisager rapidement ses conséquences car comme le rappelle un vieux proverbe « Les conséquences de la colère sont beaucoup plus graves que ses causes » (Marc Aurèle, 161-180).



Par Mohammed Mraizika : Chercheur en Sciences Sociales et en droit International Humanitaire. Président d'almohagir

La colère est, généralement, le produit de sentiments négatifs, tels que l'insatisfaction, l'injustice, la frustration, la déception ou encore l'indignation.

Les causes de la colère MRE

À première vue, les nombreuses réactions suscitées par le dévoilement de la composition du CSCME cumulent tous ces ingrédients. Et c'est, à priori, normal, car quoi de plus naturel, de plus humain et de plus compréhensible que des militants, des dirigeants associatifs, voire même certains membres du défunt Comité d'experts du CCDH, se sentent à la lecture de la liste des membres du CCME, abusés, frustrés, lésés ou même trahis.

Toutefois, analysée avec le recul nécessaire, la colère ressentie par les MRE ce 21 décembre 2007, qui est salutaire en soi, s'inspire principalement de deux sentiments forts : la déception et l'incompréhension

LA DÉCEPTION

C'est la première impression qui ressort de la lecture des écrits qui se sont répandus sur la toile ou de l'examen des différents débats et rencontres qui ont eu lieu un peu partout en Europe ces derniers temps.

Ces écrits et ces débats sont marqués par l'amertume et la déception. En effet,

car pour beaucoup de leurs auteurs, cette belle et prometteuse idée (création d'un CCME) à laquelle les MRE ont tellement cru, qu'ils attendaient ardemment, a été dévoyée, détournée de ses objectifs premiers et enfin de compte réduite à sa plus simple expression : Un Comité d'Experts.

Justifiée ou pas, cette vision et cette grille de lecture critique s'expliquent d'abord par le fait que l'écart entre l'espoir formidable né des discours de SM le Roi et la formule proposée ce 21 décembre apparaît si grand.

Vu sous cet angle, le résultat final qui surprend et déconcerte par certains de ces aspects, ne semble pas 1) répondre aux attentes et aspirations des MRE en matière de représentation politique et institutionnelle et 2) n'apparaît pas conforme aux exigences et recommandations fixées par les discours royaux qui ont donné du CSCME une vision plus claire et plus séduisante.

Cette distance entre le rêve et la réalité dévoilée ce 21 décembre 2007, cet écart entre l'image idéalisée du CCME et sa traduction dans les faits, constituent donc le fondement même de la déception et du mécontentement MRE. Combler cette distance n'est sans doute pas chose aisée. Mais, l'enjeu en vaut la chandelle.

Est-ce pour autant la fin d'un espoir ?

C'est l'idée d' « un tour pour rien » que retiennent les plus farouches opposants au CCME version CCDH. Ne l'oublions pas. Les MRE ont placé beaucoup d'espoir dans le CCDH à qui SM le Roi a confié une mission claire et précise. Ils ont approuvé ce choix et ont su préserver leur confiance dans cette institution honorable en dépit des soubresauts, des maladroites, des erreurs méthodologiques et stratégiques qui marquèrent le processus de consultation.

Le CCDH représentait à leurs yeux un gage de transparence et de sérieux, deux qualités devenues indispensables au regard des enjeux qu'il comporte, pour garantir l'événement d'un CSCME représentatif, proche des MRE, capable d'apporter de vraies réponses à leurs attentes.

Comment pouvait-il en être autrement car toutes les tentatives visant à rendre

effectif l'accès des MRE à une citoyenneté participative, pleine et entière, ont lamentablement échoué. Car à force de jongler avec les concepts savants et les stratégies, à force de manœuvres dilatoires, les autorités en charge des affaires MRE se sont éloignées des réalités du terrain n'accomplissant en fin de compte aucune avancée tangible en la matière.

C'est pourquoi, l'avènement du CCME était tant attendu et espéré et c'est probablement ce qui explique pourquoi la déception est aujourd'hui si forte dans les rangs des MRE.

Les critiques et les réactions négatives qui prolifèrent depuis le 21 décembre 2007 sur le net ou dans le cadre de débats publics n'ont pas toutes pour visée finale de contrarier l'installation du CCME, mais de pointer des doigts les dérives qui risqueraient de le vider de tout son sens.

De même, les ONG qui n'ont cessé, tout au long du processus de consultation, d'appeler à la vigilance, de tirer le signal d'alarme et de rendre public la moindre des imperfections et dérives de ces consultations n'agissaient pas par pur souci de nuire, mais par souci de sauver de l'échec ce même processus.

Considérer ces réactions et ces critiques comme seulement « nuisibles » ou quantité négligeable serait assurément une véritable erreur de jugement et, pire encore, la plus mauvaise façon de préparer l'avenir des relations des MRE avec le CSCME.

Il faut donc, sans finasser ni tergiverser, mettre en œuvre les moyens les plus appropriés pour rassembler les ONG sur de vraies idées et chercher sérieusement les voies les plus loyales pour raviver l'espoir et redonner confiance aux MRE.

L'INCOMPRÉHENSION

Ce qui marque également les nombreuses déclarations qui ont vu le jour ces derniers temps c'est l'incompréhension.

En effet, différentes questions liées directement aux modalités de composition du CCME, à ses prérogatives et missions restent sans réponses ce qui favorise la méfiance et la suspicion. Les moyens mobilisés par le CCDH et le temps investi dans cette affaire du

CSCME restent aux yeux des contradicteurs disproportionnés. De même, les missions dévolues au CCME semblent éloignées des vraies préoccupations des MRE.

À cette liste de reproches s'ajoutent des appréciations négatives concernant les motivations essentielles qui ont déterminé le choix des membres du CCME et dicté la méthode de travail du CCDH. Favoritisme, copinage, « discrimination positive », déséquilibre géographique, non-conformité avec les principaux critères fixés par les discours royaux, tels sont les termes qui agrémentent la plupart des réactions hostiles.

Par manque d'information et à défaut d'une communication pertinente, la rumeur qui s'est propagée (salaire du président et rémunération des membres du CCME) continue d'alimenter les discours et les écrits favorisant par la même la polémique et creusant un peu plus chaque jour la distance entre le CSCME et la base MRE.

Mais, une fois ce constat négatif est annoncé tout n'est pas réglé pour autant. Reste en effet à préserver l'essentiel : la réussite de l'expérience elle-même.

37 BOUCS ÉMISSAIRES

Depuis le 21 décembre, les 37 premiers membres du CCME sont placés sous les feux de la rampe. Malheureusement, cette exposition ne semble pas tourner à leur faveur. Une espèce de loupe implacable s'acharne à grossir leurs défauts et souligner une certaine « erreur de casting ».

En somme, ces premiers membres occupent dans la polémique engendrée par leur nomination, le rôle de boucs émissaires. Pourtant, ils n'ont pas tous démérité. Ils ne méritent pas tous d'être jetés en pâture à l'opinion MRE et reniés de la sorte.

L'engagement de certains d'entre eux dans le champ associatif au service des MRE est ancien, effectif et, par conséquent, respectable. Les qualités intellectuelles de certains membres sont également confirmées. Et il serait donc injuste et discourtois de les charger de toutes les insuffisances de la formule proposée ou de les rendre responsables des lacunes et imperfections **(Suite page 17)**

VIE COMMUNAUTAIRE

Conseil des MRE : Causes et conséquences de la colère MRE

Suite de la page 16

du travail final du CCDH.

Certes, nombreux sont ceux qui pensent que « la représentation tant souhaitée n'aura pas lieu ! ». Et ils n'ont pas tort. C'est l'évidence même compte tenu de la méthode adoptée pour assurer la composition du CCME. Il va de soit que ces 37 membres ne peuvent en aucune manière prétendre représenter les MRE dans leur grande diversité.

Certes, l'émergence soudaine dans le champ MRE de certaines personnes dont les faits d'armes au service des MRE sont inexistantes, mais propulsés membres du CCME, fausse toutes les données du problème. Mais cela ne doit pas servir de prétexte pour prêcher une remise en cause, en terme de crédibilité et de légitimité, de l'ensemble de l'équipe ou du CSCME lui même.

Ce qu'il faut surtout espérer aujourd'hui c'est que l'expérience des uns, l'audace et le sérieux des autres priment sur le reste (la figuration, l'incompétence, l'opportunisme, la dépendance) et permettent à la nouvelle institution de remplir convenablement ses missions afin de ne pas sombrer dans l'anonymat comme le furent la plupart des Conseils créés ces 20 dernières années.

UN TOUR POUR RIEN

C'est ce que semblent suggérer certains écrits ou débats qui ont vu le jour ces dernières semaines en mettant en exergue l'idée que ce CCME est un Comité d'Experts dont l'action n'engage aucunement les MRE. Certains vont même jusqu'à prôner une opposition radicale qui consiste à faire l'impasse sur cette expérience et travailler à l'avènement d'un autre CCME réellement représentatif et entièrement consacré aux problèmes des MRE. C'est au fond un appel à peine déguisé du boycott du CCME version CCDH.

Cette posture qui porte en elle les germes de la division et de l'échec se réfère à un ensemble de considérations disparates et de sentiments diffus, liés aux imperfections et lacunes constatées telles que la durée du mandat accordé au CCME (4 ans), aux déséquilibres que représente sa composition et à ses orientations.

Avons-nous besoin de quatre longues années supplémentaires pour identifier les attentes et les revendications MRE ?

Si oui, à quoi ont servi les 4 séminaires et les nombreuses rencontres organisées par le CCDH dans le cadre du processus de consultation ?

Que sont donc devenues les centaines de questionnaires reçus par le CCDH ?

Tout ce travail préliminaire qui a mobilisé des moyens humains et financiers importants n'a-t-il donc servi à rien ?

C'est ce type de questions qui alimente les débats et les écrits.

Il est donc urgent d'essayer (le CCME) d'apporter des réponses satisfaisantes aux différentes questions posées afin surtout de dissiper ce malaise ambiant et réduire ce malentendu général. Les dernières interventions du président du CCME ont certes permis de clarifier certaines choses (rémunération des membres du CCME) et préciser quelques uns des objectifs du CCME. Mais, cet effort d'explication et d'information auquel se sont joints, à juste titre d'ailleurs, d'autres membres du CCME doit se poursuivre afin de renouer tous les fils du contact avec la base.

Les conséquences de la colère

Le mécontentement qui se manifeste dans les rangs des MRE depuis le dévoilement de la composition du CSCME, a des conséquences prévisibles et des effets insoupçonnés.

LA DIVISION DES MRE

Dans l'ordre du prévisible il faut inscrire le risque de voir la communauté MRE divisée en clans, en chapelles associatives, entre défenseurs et adversaires du CCME. Ce risque est en effet réel et il ne faudrait surtout pas le minimiser.

Ceux qui, même aujourd'hui, accusent vertement le Comité d'« Experts » du CCDH d'avoir « tout fait pour diviser les rangs associatifs » pendant la phase de consultation n'en démordent pas. Ils continuent à mettre en avant la (mauvaise) volonté délibérée de certains de ces « Experts » d'exclure des ONG (indépendantes) pour couper court à leurs critiques (leur concurrence) et à leur participation aux différentes phases du processus de consultation.

Vrai ou faux, simples allégations ou arguments de fond, le fait est que ces critiques, ce malaise, ces soupçons risquent de laisser des traces dans les relations des membres du CCME (et du CCDH) avec de nombreuses ONG et d'influer ainsi d'une manière négative sur le bon déroulement de son travail.

Il est donc primordial de privilégier l'apaisement, de renouer les liens du contact avec les ONG sans exclusive, d'engager les médiations nécessaires afin de permettre à cette expérience politique et institutionnelle d'atteindre ses buts. Marginalisation du CCME

Les appels au boycott qui se multiplient, les pétitions qui circulent sur le net, les centaines de lettres de protestation qui s'accumulent sur les bureaux des consuls ou adressées à Rabat, n'augurent rien de bon quant à la qualité et la fluidité des rapports du CCME avec la base MRE.

En Belgique, en Allemagne, en France comme au Pays Bas et en Espagne c'est

le même son de cloche avec une tonalité négative : le CCME est considéré comme « dénué de toute représentativité, éloigné des recommandations royales, des aspirations MRE et, par conséquent, ne mérite ni l'adhésion ni le soutien MRE.... » (Citation).

Cependant, dans tous ces pays, ceux qui prônent la marginalisation du CSCME perçu comme un simple Conseil d'experts « sans âme et sans contenu » insistent d'une manière claire sur une donnée essentielle : le strict respect de la décision royale (création d'un CCME) et l'attachement aux termes des discours historiques de SM le Roi qui ont défini clairement à la fois la finalité du CCME et précisé les critères de sa composition et la nature de ses missions.

Ces slogans et cette posture indiquent bien le sens des prochaines initiatives et la nature des rapports entre leurs promoteurs et le CCME.

Désintérêt pour la chose publique

Le désintérêt des MRE pour la chose publique et politique de leur pays d'origine, représente une conséquence non moins importante de la colère MRE. C'est la plus risquée.

ET LA DOUBLE NATIONALITÉ ?

Un seul chiffre donne la mesure du problème posé : plus 420 000 MRE (France + Belgique + Pays Bas + Espagne) ont la double nationalité. Ces MRE, toutes générations confondues, sont fiers de leur origine et fortement attachés à leurs racines.

Beaucoup d'entre eux ont acquis grâce à leur participation à la vie publique de leur pays d'accueil, en qualité d'électeurs ou d'élus, un savoir et d'un savoir-faire incontestables en matière de pratique politique et électorale. Leur apport au débat politique national ne peut être donc que positif et leur participation au processus de modernisation des institutions politiques nationales ne peut être qu'utile. Mais essayons d'imaginer un instant les conséquences du désintérêt de ces milliers de MRE pour la chose publique sur la vie économique du pays !!!

Presque toutes formules présentées dans le cadre du processus de consultation ont insisté sur cette donnée en accordant très clairement au CCME un rôle majeur et une place de choix dans la défense et la promotion des droits politiques et civiques des MRE.

En effet, le CCME y était perçu comme une étape importante dans la mise en place de mécanismes favorisant la participation des MRE à la vie politique nationale et permettant l'exercice effectif de la citoyenneté. Car c'est de cela dont il s'agit réellement. Réduire le CCME à la réunion d'un groupe « d'experts » chargés de rendre des consultations annuel-

les, l'orienter délibérément vers des questions qui relèvent du domaine d'attributions d'autres institutions (Fondations, Ministère des MRE...), c'est le ramener à la fonction peu enviable d'un simple doublon ; c'est lui mettre en fin de compte des boulets au pied et ainsi contrarier lourdement sa marche.

EN CONCLUSION...

Il est sans doute trop tôt pour juger de la pertinence et de la justesse des choix qui ont été faits par la commission du CCDH, quant aux premières nominations et au modèle de CSCME proposé. Ces choix ont probablement des justifications et des explications que seule la commission du CCDH est capable de fournir.

De même, il serait prématuré de prédire l'avenir du CCME et de dire d'emblée :

* Que le rendez-vous avec l'histoire fut raté;

* Que les MRE ont hérité d'un Conseil sans âme et sans contenu;

* Que la représentation tant souhaitée n'aura pas lieu;

* Que le CCME version CCDH constitue un retour en arrière;

* Que l'équipe actuelle sera incapable « d'écarter les menaces d'une division prévisible entre la communauté des CME et entre celle-ci et le politique »

En tout état de cause, et compte tenu d'enjeux majeurs et de défis importants, il serait irresponsable de rester inerte, de cautionner les dérives ou de soutenir une institution, fût-ce le CCME, qui ne remplit pas les critères de compétence, de transparence et de démocratie attendus.

Mais, il serait aussi irresponsable, au regard du rôle fondamental que le CCME pourrait jouer dans la promotion d'un vrai processus de participation des MRE à la vie publique de leur pays et de défense (y compris les pays d'origine) de leurs intérêts majeurs de verser dans la critique et l'hostilité systématiques.

La raison doit donc l'emporter sur la colère, le débat constructif doit primer sur la polémique centrée sur la composition du CCME et non sur la « meilleure manière » de rendre effective, décisive et pertinente son action future.

Apporter un soutien conditionnel au CCME fait de vigilance et de propositions pertinentes c'est, certes, un moindre mal, mais un mal nécessaire.

Ce débat sur le CSCME est en tout cas salutaire et nécessaire. Il doit absolument se poursuivre au-delà des divergences du moment afin de sauver cette expérience de l'échec et afin d'ouvrir devant le CSCME des perspectives plus réjouissantes....